

COMMUNIQUE

Le 21 décembre un vote sans appel au CNESER :

35 membres -dont les représentants FO- sur 39 ont émis un avis négatif sur le projet de circulaire « masterisation » des Ministres Chatel et Péresse.

35 contre (tous les syndicats, la CPU, etc.), 3 pour (UNI et MEDEF), 1 abstention (PEEP)

La circulaire ne doit pas être publiée, la « masterisation » doit être abandonnée.

Voici la déclaration liminaire de FO lors de cette séance.

Le SNPREES-FO rappelle son opposition fondamentale au projet de masterisation :

- car il s'agit d' « une remise en cause de l'articulation diplôme / concours national de recrutement / formation professionnelle initiale du fonctionnaire en position statutaire, rémunéré par un traitement au 1er échelon de son corps, dans des écoles d'application », comme le précise le Congrès de la Fédération des Fonctionnaires-FO (FGF-FO) ;
- car il s'agit d'une remise en cause de l'enseignement universitaire fondé sur des disciplines, comme de la formation professionnelle effectuée dans les IUFM sous statut de fonctionnaire stagiaire.

Dans ces masters en deux ans, on demande aux étudiants de préparer deux sessions de concours en 6 mois, de s'initier à la recherche (avec rédaction de mémoire), de recevoir un enseignement disciplinaire, d'effectuer 108 heures de stages d'initiation, puis 108 heures de stages en responsabilité, seuls dans une classe de lycée ou collège, de suivre des cursus de formation professionnelle, et d'autres de connaissance du système éducatif...

Enseignements atomisés, emplois du temps éclatés. Les craintes sont grandes de voir tous les masters « passer à cette moulinette ».

Le SNPREES-FO confirme ses revendications :

- abrogation des décrets sur la mastérisation,
- retrait de la circulaire du 28 août 2009 qui envoie 150 000 étudiants en stages « d'apprentissage »,
- recrutement à Bac + 3 (Bac + 4 pour l'agrégation),
- maintien des concours sous leur forme actuelle avec le maintien de la qualification disciplinaire
- maintien de tous les sites IUFM et de tous leurs postes.

Le SNPREES-FO demande le retrait du projet de circulaire de cadrage et l'abandon de toute forme de mastérisation.¹

Montreuil, le 22 décembre 2009

¹ Une motion préalable avait été présentée par un certain nombre d'organisations. Le SNPREES-FO s'est abstenu, avec l'explication de vote suivante :

Le SNPREES – FO demande le retrait pur et simple de la circulaire de cadrage, comme tous ceux qui présentent cette motion. En revanche, il demande l'abandon de toute forme de masterisation et ne se reconnaît donc pas dans la motion exigeant « la remise à plat de la réforme » pour aboutir à « une formation en master de qualité » (...). Ce n'est qu'après cette étape que le cadrage national des masters dits « intégrés » par le biais d'un texte réglementaire prendra sens », ce qui implique la masterisation, donc la suppression des concours d'enseignement à Bac. + 3 (Bac. +4 pour l'agrégation), et de l'année de formation professionnelle en IUFM sous statut de fonctionnaire stagiaire